

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 01175

Numéro SIREN : 443 554 217

Nom ou dénomination : NORAUTO INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2021 sous le numéro de dépôt 15511

DocuSigned by:
Patrick DHENNIN
535ADCDDC6EF47E...

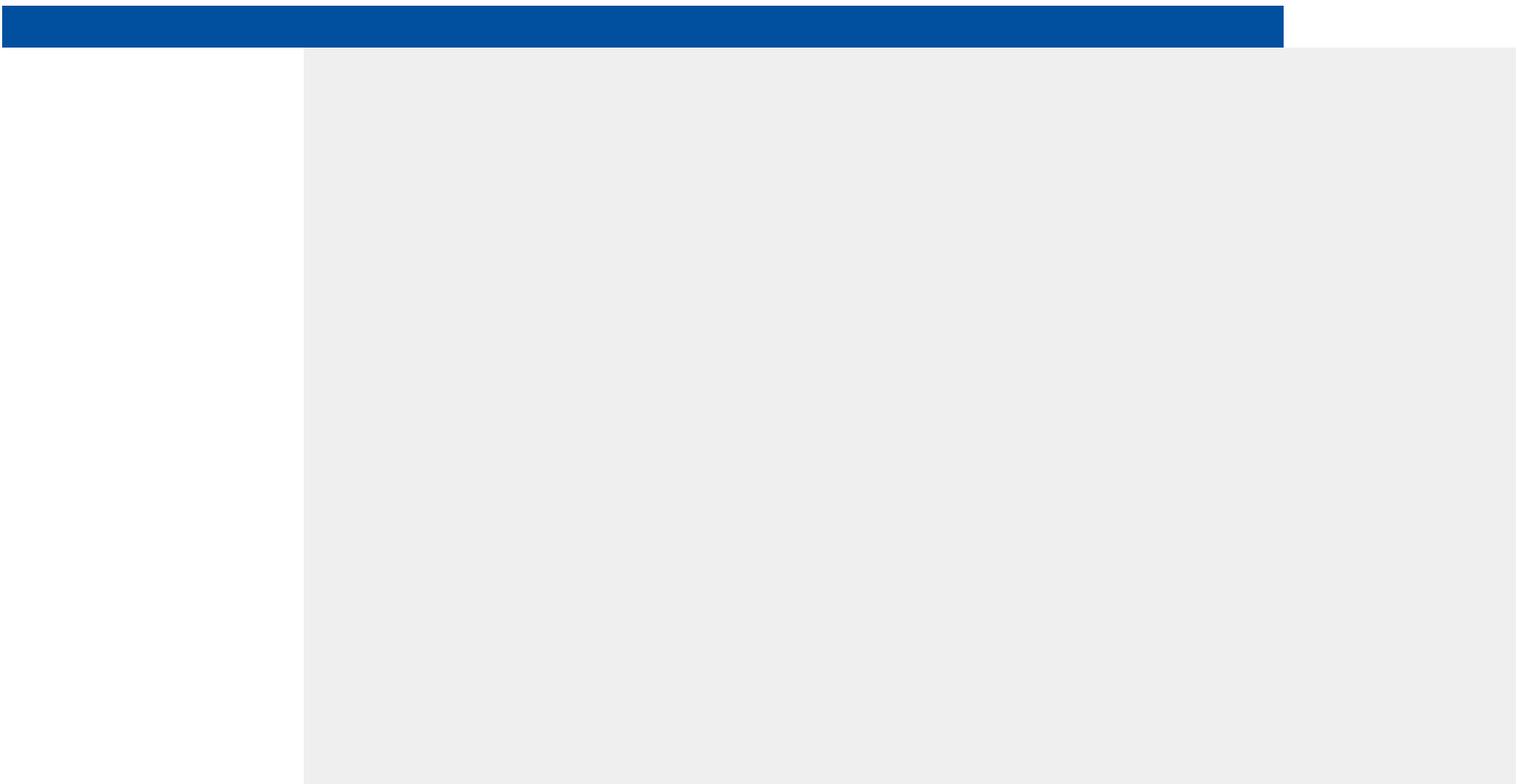
Patrick DHENNIN

NORAUTO INTERNATIONAL

0511 Rue DES SERINGATS

59262 SAINGHIN EN MELANTOIS

Comptes au 30/09/2019



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan synthétique - ACTIF	3
Bilan synthétique - PASSIF	4
Compte de résultat synthétique	5

Annexes

REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	11
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
ETAT DES IMMOBILISATIONS	15
ETAT DES AMORTISSEMENTS	16
ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	17
ETAT DES CREANCES ET DETTES	18
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	19
IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE	20

COMPTES ANNUELS

Rubriques	30/09/2019	30/09/2018
Capital souscrit non appelé		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 773 445	1 632 499
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	677 150	611 673
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	216 673 304	221 501 335
ACTIF IMMOBILISE	219 123 899	223 745 507
STOCKS ET EN-COURS	-	-
CREANCES	73 890 062	48 573 650
TRESORERIE	97 570	515 899
COMPTES DE REGULARISATION	821 038	700 140
ACTIF CIRCULANT	74 808 670	49 789 689
Frais d'émission d'emprunts à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif	88 195	87 792
TOTAL ACTIF	294 020 764	273 622 988

Rubriques	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES	278 625 782	257 948 326
PROVISIONS	425 195	251 378
DETTES FINANCIERES	1 354 734	1 287 459
AUTRES DETTES	13 615 053	14 134 382
COMPTES DE REGULARISATION	-	-
DETTES	14 969 787	15 421 841
Ecart de conversion passif		1 443
	294 020 764	273 622 988

Rubriques	30/09/2019	30/09/2018	Variation
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	26 009 127	22 029 916	18,06
Autres produits d'exploitation	24 849 302	24 501 807	1,42
PRODUITS D'EXPLOITATION	50 858 428	46 531 723	9,30
Achats consommés	4 347 500	3 820 291	13,80
Autres achats et charges externes	26 314 618	24 633 510	6,82
Impôts, taxes et versements assimilés	729 827	576 483	26,60
Charges de personnel	11 906 908	12 390 629	-3,90
Dotations aux amortissements et provisions	1 364 534	908 353	50,22
Autres charges	3 957 985	3 663 284	8,04
CHARGES D'EXPLOITATION	48 621 372	45 992 550	5,72
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 237 056	539 173	314,91
PRODUITS FINANCIERS	79 269 885	59 356 194	33,55
CHARGES FINANCIERES	4 152 705	12 070 942	-65,60
RESULTAT FINANCIER	75 117 180	47 285 252	58,86
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 566 459	679 248	572,28
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 609 517	206 062	11 842,76
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(20 043 057)	473 185	-4 335,77
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	798 590	629 784	26,80
RESULTAT [Bénéfice ou Perte]	56 489 384	47 614 939	18,64

ANNEXE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 relatif au PCG modifié par le Règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 homologué par arrêté du 04 décembre 2015 et le Règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

I. CHANGEMENTS COMPTABLES

1.1 CHANGEMENT D'ESTIMATION

La société n'a procédé à aucun changement d'estimation par rapport à l'exercice précédent.

1.2 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

La société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

II. METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les fonds commerciaux, droit au bail et droit au crédit bail sont portés à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

- Les logiciels informatiques sont amortis linéairement pour une durée n'excédant pas 7 ans.
- Les droits au bail et droit au crédit bail sont amortis linéairement respectivement sur 5 ans et 9 ans.
- Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée de protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les montants inscrits au poste « Fonds Commercial » sont constitués des éléments incorporels des fonds de commerce acquis et qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel :

- Affectation des fonds commerciaux à un groupe d'actifs déterminé au niveau du centre auto
- Test de dépréciation du groupe d'actifs réalisé selon la méthode des flux actualisés de trésorerie (méthode DCF) sur 6 années avec un taux d'actualisation de 6,54%.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel est affecté le fonds commercial devient inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La dépréciation est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial et le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

2.2 COUTS DE DEVELOPPEMENT

Les coûts de développement des projets informatiques ne sont pas activés mais directement comptabilisés en charges de l'exercice.

Les frais de développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 4 570 000 €.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'amortissement comptable est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

L'amortissement fiscal autorise la société à pratiquer des amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Type de bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement comptable	Mode d'amortissement fiscal
Constructions	20 ans	Linéaire	
Agencements et Aménagements des constructions	4 à 20 ans	Linéaire	
Agencements et Aménagements divers	3 à 10 ans	Linéaire	Dérogatoire (dégressif)
Installations techniques	4 à 10 ans	Linéaire	Dérogatoire (dégressif)
Matériel et Outillage	3 à 10 ans	Linéaire	Dérogatoire (dégressif)
Matériel de transport	2 à 5 ans	Linéaire	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans	Linéaire	Dérogatoire (dégressif)

2.4 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur recouvrable est appréciée en fonction de la valeur de l'entreprise, de l'actif net ou de la rentabilité et des perspectives de développement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.5 STOCKS

Néant

2.6 CREANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients sont dépréciées en fonction des règles suivantes :

- les créances échues de 31 à 180 jours sont dépréciées au taux compris entre 20% et 60%,
- les créances sous protocole sont dépréciées à 30%,
- les créances échues à plus de 180 jours sont dépréciées à 90%,
- les créances sur des clients en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire sont dépréciées à 100%.

Cette règle ne concerne pas les créances intragroupe.

Les autres créances comprennent pour l'essentiel les montants à recevoir des administrations et des fournisseurs.

2.7 DISPONIBILITES ET VMP

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.8 CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISE

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour la contre valeur en € à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur en € à la date de clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture, est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

2.9 PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan concernent les amortissements dérogatoires.

Un amortissement dérogatoire est constaté à chaque fois que les durées d'amortissement fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables ou que le mode d'amortissement appliqué est le mode dégressif pour les matériels ateliers et le matériel informatique.

2.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs. Ainsi elles peuvent être analysées comme un passif c'est-à-dire qu'elles reflètent une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au bénéfice de ce tiers.

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1.1 MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

L'état des immobilisations est fourni sous forme de tableau et décrit les mouvements ayant affecté les postes des immobilisations incorporelles et corporelles.

1.2 AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

L'état des amortissements est fourni sous forme de tableau et décrit les mouvements des amortissements.

Les dépréciations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles figurent dans le tableau des « PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ».

2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2.1 MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'état des immobilisations fourni sous forme de tableau décrit la variation des postes d'immobilisations financières.

Les variations ont été détaillées dans le paragraphe « faits caractéristiques ».

2.2 DEPRECIATIONS

Les mouvements des dépréciations des immobilisations financières sont décrits dans le tableau des « PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ».

3. CREANCES ET DETTES

Le tableau « ETAT DES CREANCES ET DETTES » définit la nature des créances et dettes ainsi que leur classement selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance.

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements de provisions pour risques et charges figurent dans le tableau des « PROVISIONS ET DEPRECIATIONS ».

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires est principalement composé des ventes de marchandises et de prestations de main d'œuvre des succursales, et dans une moindre mesure de ventes de marchandises aux filiales françaises et étrangères du groupe.

2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées ont été conclues dans des conditions normales de marché.

3. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

L'indication de la rémunération des organes de direction n'est pas fournie. Elle permettrait en effet, la personnalisation des rémunérations.

4. LE CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

La société bénéficie des dispositions du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui a été mis en place par la loi de finance pour 2014 ayant pour objet le financement de la compétitivité des entreprises. La loi de finances pour 2018 a supprimé le CICE à compter du 1^{er} janvier 2019.

Elle enregistre le CICE en déduction des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le taux est de 6% pour les salaires versés du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement, de formation et de recrutement.

5. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le Compte Personnel de Formation (CPF) a été introduit par la loi 2014-288 du 5 mars 2014 en remplacement du droit individuel à la formation (DIF). Le CPF a pour objet de permettre à tout salarié de se constituer un capital de temps de formation qu'il pourra utiliser à son initiative avec ou sans l'accord de son employeur selon que la formation a lieu ou non sur le temps de travail. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CPF est alimenté en euros et non plus en heures.

Le financement du compte personnel de formation est assuré par la contribution versée à l'organisme paritaire collecteur agréé ANFA. La société n'a pas conclu d'accord d'entreprise permettant de gérer le dispositif du compte personnel de formation.

6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société Norauto International étant incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe MOBIVIA, elle est dispensée de donner cette information.

7. INTEGRATION FISCALE

La société Norauto International s'est placée sous le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} octobre 2006 en tant que société intégrée ; la société tête de groupe étant la SA MOBIVIA.

La société Norauto International supporte une charge d'impôt identique à celle qu'elle aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale. Toute économie d'impôt sur les sociétés est définitivement acquise à la société tête de groupe. L'impôt payé à la société tête de groupe correspond à l'impôt comptabilisé par la société Norauto International.

8. CONSOLIDATION

Les comptes de la société Norauto International sont intégrés dans la consolidation du groupe MOBIVIA dont la société MOBIVIA établit les comptes consolidés en qualité de société tête de groupe.

Siège social : 511-589 RUE DES SERINGATS
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS

N° SIREN : 470501545

La méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 317 881	-	1 604 392
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 417 189		240 916
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	272 185 197		3 479 528
TOTAL GENERAL	288 920 266		5 324 837

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	591 914	19 000	12 311 359	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		19 797	5 638 308	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		24 548 094	251 116 631	
TOTAL GENERAL	591 914	24 586 892	269 066 297	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 666 381	871 532	-	10 537 914
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 805 516	175 439	19 797	4 961 158
TOTAL GENERAL	14 471 897	1 046 971	19 797	15 499 071

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
INCORP.	-	-	21 921	-	-	634 204	612 283
CORPOREL.	15 220	24 793		34	5 431		34 547
Acquis. titre							
TOTAL	15 220	24 793	21 921	34	5 431	634 204	(577 736)

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES	983 824	61 934	639 670	406 089
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	251 378	314 195	140 378	425 195
DEPRECIATIONS	50 757 408	4 098 246	20 327 625	34 528 029
TOTAL GENERAL	51 992 610	4 474 375	21 107 673	35 359 313
Dotations et reprises d'exploitation		317 563	159 378	
Dotations et reprises financières		4 094 878	20 308 625	
Dotations et reprises exceptionnelles		61 934	639 670	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	36 413		36 413	
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	33 666 083	33 666 083		
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	297 827	297 827		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	149 477	149 477		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	503 974	503 974		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses	53 939	53 939		
Groupe et associés	39 292 974	39 292 974		
Débiteurs divers	9 440	9 440		
Charges constatées d'avance	821 038	821 038		
TOTAL GENERAL	74 831 166	74 794 752	36 413	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	469 136	469 136		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	885 598	885 598		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 261 352	9 261 352		
Personnel et comptes rattachés	2 101 727	2 101 727		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 683 058	1 683 058		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	483 549	483 549		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	53 424	53 424		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 703	15 703		
Groupe et associés				
Autres dettes	16 240	16 240		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	14 969 787	14 969 787		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	20 315 428			10
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
-------------------------------------	-------	-----------------	----------

MOBIVIA - SIREN 470 501 545 511 - 589 RUE DES SERINGATS 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS	SA	58 272 600	100,00 %
---	----	------------	----------

NORAUTO INTERNATIONAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 203.154.280 euros
Siège social : 511/589 rue des seringats
59262 Sainghin-En-Mélantois
RCS LILLE METROPOLE 443 554 217

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 24 JANVIER 2020**

[...]

DEUXIÈME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019)

I – Affectation du résultat

L'Associé Unique décide l'affectation de résultat qui suit :

Origine

-Résultat bénéficiaire de l'exercice : 56.489.383,64 euros
-Report à nouveau créateur : 0 euros

Affectation

-1/20^{ème} du résultat en dotation à la réserve légale, dans la limite de 10% du capital social : 1.739.397,78 euros
-Le solde à titre de dividende : 54.749.985,86 euros

Il en ressortirait donc un montant unitaire de dividende d'environ 2,69 euros.
La distribution pourra s'effectuer par voie de compensation de compte-courant.

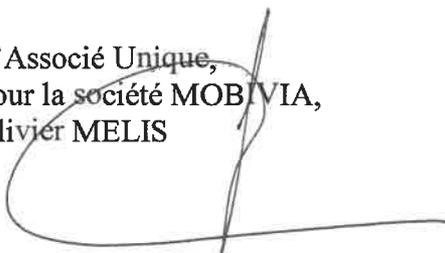
II - Rappel des dividendes distribués

Exercice clos le	Distribution globale	Soit par action	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
30 septembre 2018	45.234.192,01 euros	2,23 euros	Néant	45.234.192,01 euros
30 septembre 2017	46.988.698,09 euros	2,31 euros	Néant	46.988.698,09 euros
30 septembre 2016	27.244.443,00 euros	1,34 euro	Néant	27.244.443,00 euros

[...] Fin de l'Extrait.

Certifié conforme sur 1 page.

L'Associé Unique,
Pour la société MOBIVIA,
Olivier MELIS





KPMG S.A.
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France



MAZARS
S.A. à directoire et conseil de surveillance
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense cédex

Norauto International SAS
**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2019
Norauto International SAS
511/589 rue des Seringats - 59262 Sainghin-en-Mélantois
Ce rapport 37 pages



Norauto International SAS

Siège social : 511/589 rue des Seringats - 59262 Sainghin-en-Mélantois
Capital social : € 203 154 280

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Associée unique de la société Norauto International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Norauto International SAS relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Norauto International SAS
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des dépréciations des titres de participation, tel que décrit dans la note « 2.4 Participations et autres titres » du paragraphe « II. Méthodes comptables » et dans la note « Provisions et Dépréciations » des notes sur le bilan de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Norauto International SAS
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

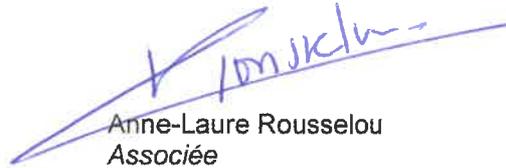
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 3 janvier 2020
KPMG S.A.



Eric Delebarre
Associé

Paris La Défense, le 3 janvier 2020
Mazars



Anne-Laure Rousselou
Associée